

Acte N° 2017-18

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 mars 2017,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Point d'information sur le dispositif *PAUSE* (programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil)

Le Conseil d'administration est informé que l'université Lyon 2 a souhaité s'inscrire dans ce dispositif visant à accueillir des chercheurs et universitaires en exil, victimes de persécutions. Ce programme donnera lieu à l'attribution d'une subvention ministérielle, visant à aider à l'accueil de ces scientifiques en situation d'urgence dont les dossiers auront été préalablement retenus.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 24

Fait à Lyon, le 13 mars 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.